CONCOURS PIVERDIE

2023

RÈGLEMENT

CANDIDAT

Du 1er Janvier au 26 Février 2023

PÉRIODE D'INSCRIPTION AU CONCOURS

13 & 14 AVRIL 2023
CHATEAU DE BRISSAC-QUINCÉ

PIVERDIE
SIEGE SOCIAL PIVERDIE
CNPH-Piverdière, 43 rue du Roi René 49250 La Ménitré
SIRET 7861174080025 / APE 8559A / cnph-piverdiere.fr

Plus de renseignements sur **piverdie.com**

SOMMAIRE

Préambule **Page 1**

Les candidats **Page 2**

- Conditions de participation Page 2
- Nombre de participations Page 2
- La commission de sélection Page 2

L'inscription au concours **Page 3**

- Les étapes pour s'inscrire Page 3
- Les frais d'inscription Page 3

Le thème du concours **Page 4**

Les différentes épreuves **Page 4**

- Épreuve 1 : l'œuvre grand volume Page 5
- Épreuve 2 : le sceptre de l'émotion Page 6
- Épreuve 3 : le sujet imposé Page 6

Les consignes pour les épreuves **Page 7**

- Liste du matériel à prévoir Page 8
- Les achats de fournitures Page 8
- Un assistant pendant la compétition Page 9
- Titres des œuvres et commentaires Page 9
- Partenariats Page 9

Le calendrier de la compétition **Page 10**

Le jury officiel **Page 11**

- Nomination et composition du jury et de son président Page 11
- Notation par le jury professionnel Page 11

La surveillances des épreuves **Page 11**

Les prix et les sélections **Page 12**

- Les prix Page 12
- Les sélections Page 12

La communication sur la compétition **Page 13**

- Autorisation de l'image Page 13

Transport - Restauration - Hébergement **Page 13**

Assurance des candidats **Page 13**

La règlementation particulière **Page 14**

- Utilisation du téléphone portable Page 14
- Démontage des réalisations florales Page 14
- Modification du règlement Page 14
- Maintien du concours Page 14

Personnes à contacter **Page 15**

Dossier de candidature **À compléter et envoyer**

PRÉAMBULE

PRÉSENTATION DU CONCOURS

Depuis 15 ans, le centre de formation PIVERDIE organise une **compétition à l'internationale** ouverte à des **fleuristes professionnels et à des apprentis fleuristes**. Lors d'un événement où la passion pour les fleurs occupe une position centrale, les fleuristes sont invités à montrer leur talent et laisser libre cours à leur imagination. Dans le respect du thème imposé, les œuvres créées doivent ouvrir une fenêtre sur une vision novatrice offrant un **champ d'application artistique susceptible de retenir l'attention des meilleurs fleuristes**.

Le Château de Brissac à Brissac-Quincé, dans le département du Maine-et-Loire, ouvre ses portes aux candidats pour la compétition. Plus haut château de France avec ses 7 étages et 204 pièces, ce monument est un lieu incontournable pour le tourisme en Anjou. Le grand public profitera pleinement de l'expo florale durant le weekend à l'issue de la cérémonie de remise des prix.

Société Organisatrice : PIVERDIE, centre de formation
Siège Social : CNPH-PIVERDIERE, dont le siège social est situé au 43 rue du Roi René, 49250 La Ménitré, sous le numéro SIRET : 786 117 408 00025 organise un concours intitulé « CONCOURS PIVERDIE » selon les modalités du présent règlement.

Concours 2022 | Candidats et assistants

LES CANDIDATS

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce **concours est ouvert à tous les fleuristes** qu'ils soient employés ou responsables de boutique et aux étudiants fleuristes, de France, DOM-TOM et à l'international. La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. L'organisateur sélectionne 15 candidats juniors et 15 candidats seniors. Ce nombre peut varier, selon les inscriptions reçues.

Les candidats inscrits au CONCOURS PIVERDIE seront classés selon 2 catégories :

CANDIDATS JUNIORS

Des professionnels en devenir

Chaque candidat doit satisfaire à la condition suivante :
être en cours de formation professionnelle (continue/alternance) ou avoir achevé un cycle de formation dans les six mois précédant le Concours.

CANDIDATS SENIORS

Des professionnels en activité

Chaque candidat doit satisfaire à la condition suivante :
exercer une activité professionnelle en qualité de fleuriste (employé - responsable de boutique - fleuriste demandeur d'emploi - auto entrepreneur...).

NOMBRE DE PARTICIPATIONS

Un compétiteur peut participer plusieurs fois au CONCOURS PIVERDIE.

LA COMMISSION DE SÉLECTION

La commission de sélection de PIVERDIE est souveraine dans la sélection des candidats. La commission de sélection statuera sur les admissions définitives au plus tard 6 semaines avant la date du concours.
Tout candidat, admis ou non à concourir, recevra un email personnel.

L'INSCRIPTION AU CONCOURS

LES ÉTAPES POUR S'INCRIRE

Chaque candidat doit respecter les 4 étapes pour valider son inscription définitive au CONCOURS PIVERDIE 2023 :

- **Etape 1 : Lire le présent règlement**

- **Etape 2 : Compléter la fiche de candidature**

- **Etape 3 : Envoyer le dossier de candidature par email ou par courrier**

Votre **dossier de candidature ainsi que le chèque correspondant aux frais d'inscription doivent être envoyé à l'organisateur AVANT LE DIMANCHE 26 FÉVRIER 2023** :

- Par email : concours.piverdie@gmail.com
- Par courrier : CNPH-Piverdière / Carole RETHORE / 43 rue du Roi René, 49250 La Ménitré (ordre du chèque : CNPH-Piverdière)

Attention, votre inscription au concours sera validée après réception de votre dossier de candidature et de votre paiement liés aux frais d'inscription.

LES FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont différents selon votre catégorie de participant. Les frais d'inscription comprennent les frais liés à l'organisation du concours ainsi que les achats de végétaux pour le sujet imposé.

CANDIDATS JUNIORS

75€ de frais d'inscription

CANDIDATS SENIORS

140€ de frais d'inscription

Le **chèque d'inscription est encaissé 1 mois avant la date officielle du concours**. Ce dernier sera restitué au candidat(e) dont la candidature n'a pas été retenue. En cas d'annulation de participation, consulter la rubrique dans ce présent règlement.

Le candidat peut solliciter l'organisateur pour éditer une facture avec les bonnes coordonnées.

LE THÈME DU CONCOURS

Le thème du concours doit être impérativement respecter par le candidat(e).

“ LE JEU DES ÉMOTIONS

Il n'y a pas d'interprétations florales sans les émotions.
Les émotions, négatives comme positives, sont fondamentales et déterminent notre état d'esprit.
Réalisez une interprétation florale représentative d'une émotion.

LES DIFFÉRENTES ÉPREUVES

L'organisateur recommande à chaque candidat de faire l'effort de concevoir et de réaliser des œuvres qui seront le fruit de véritables recherches, afin d'éviter les œuvres banales, simplistes, figuratives. Il est demandé aux candidats d'être vigilant concernant la reproduction d'une œuvre. Le **plagiat est sanctionné**.

La compétition comprend 3 épreuves à traiter simultanément le même jour :

- 2 épreuves : sujets libres
- 1 épreuve : sujet imposé

1 **L'OEUVRE GRAND VOLUME**

2 **LE SCEPTRE DE L'ÉMOTION**

7h30 d'épreuve

3 **LE SUJET IMPOSÉE**

1h30 d'épreuve

ÉPREUVE 1 : L'OEUVRE GRAND VOLUME

En lien avec le thème, vous devez créer une sculpture végétale ayant pour maître-mot les fleurs. Faites rêver le jury !

Chaque candidat doit faire appel à son savoir-faire et à sa créativité tout en étant novateur et révolutionnaire. À travers cette œuvre grand volume, les candidats appliquent différentes techniques de l'art floral. Les candidats ont la liberté de style mais attention, il est important de garder une cohérence avec le thème imposé.

CONSIGNES À RESPECTER :

- Les végétaux sont des êtres vivants, qui, ensemble, forment le règne végétal : feuilles, fleurs, épines, souches, bois, racines, fruits...

- Les **accessoires et les produits manufacturés ne doivent pas dépasser 20% de l'ensemble de l'œuvre** (hors produits d'hydratation)

- Vous disposez d'un emplacement de **1m50 x 1m50 maximum pour votre œuvre complète**. La base de votre œuvre ne doit donc pas dépasser cette surface. Par exemple (en jaune ci-contre), vous pouvez avoir une base ronde d'un diamètre de 70cm qui rentre dans l'espace alloué de la base carrée. L'œuvre n'est pas obligée de couvrir la surface allouée mais elle doit respecter les dimensions maximum.

- La **hauteur est de 2 mètres minimum et de 2,5 mètres maximum**

- Concernant le **transport de la structure**, celle-ci **ne doit pas dépasser 1m20 de largeur** (voir "les consignes pour les épreuves")

Hauteur :

- **Minimum 2 mètres**
- **Maximum 2,5 mètre**

BASE :

- **1,5 x 1,5 mètres au sol**

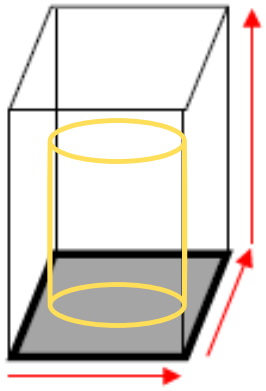

ÉPREUVE 2 : LE SCEPTRE DE L'ÉMOTION

Le sceptre est un bâton de commandement, il est le symbole du pouvoir. Chaque candidat doit réaliser cette pièce en utilisant une émotion opposée à la grande œuvre (sujet 1). Elle sera magistrale et monochrome.

Le sceptre des émotions sera placé à côté de la grande œuvre. Il est indispensable de prévoir un support stable. Ce support ne doit pas être prédominant, il ne sera pas tenu compte dans la note finale.

Exemple : Si le sujet 1 (Grand Œuvre) est une émotion positive alors le sujet 2 (Sceptre) doit être une émotion négative, et inversement si le sujet 1 est une émotion négative alors le sujet sera une émotion positive.

CONSIGNES À RESPECTER :

- Le végétal frais et vivant sera travaillé sur place. Seules les guirlandes monovariétales (constituées d'un même végétal) peuvent être travaillées à l'avance mais non fixées à l'œuvre.

- Le sceptre doit se composer d'au moins **70% de végétal**

- **Dimensions du support, conseillées :**
  - Largeur : 20 cm maximum
  - Hauteur : 1 mètre 10 maximum

Le temps de travail alloué à l'épreuve 2 ne doit pas être minimisé par rapport à l'épreuve 1 le jour de la compétition.

ÉPREUVE 3 : LE SUJET IMPOSÉ

L'organisateur fournit à chaque candidat les fleurs et les accessoires. Le sujet sera donné aux candidats avant de débuter l'épreuve qui dure 1h30.

Un rappel des consignes sera également fait par l'organisateur avant le démarrage de l'épreuve.

LES CONSIGNES POUR LES ÉPREUVES

Chaque candidat doit concevoir et préparer ses œuvres et réaliser des essais dans les mois qui précèdent la compétition.

Avant la journée de la compétition, le candidat peut :

- Préparer la ou les structures et socles nécessaires à ses créations.
- Recouvrir la structure : tissu, peinture, papier, feuillages secs, graines végétales...
- Préparer et nettoyer les végétaux.
- Fixer les moyens d'hydratation à la structure.

POUR LE BON DÉROULEMENT DES ÉPREUVES, CHAQUE CANDIDAT DOIT RESPECTER LES CONSIGNES SUIVANTES :

- **Aucun végétal frais et vivant ne peut être piqué, assemblé avant le début de la compétition**. Le candidat doit impérativement travailler les végétaux frais et vivants le jour de la compétition.

- **La structure de l'œuvre doit être confectionnée à l'avance**. Chaque structure **doit être démontable et être portée par 2 personnes maximum le jour de l'épreuve**. Attention, le poids de l'œuvre doit être raisonnable.

- L'accès aux pièces où seront réalisées les épreuves s'avère compliqué. Il y a des marches et le passage par les portes est étroit. **La structure de l'œuvre doit être facilement transportable et ne pas dépasser les 1,2 mètres de largeur**.

- Chaque candidat doit **utiliser un socle pour optimiser la mise en valeur de l'œuvre**. Ce socle est un élément de la base carré définie précédemment.

- Pour protéger le sol du château, **le candidat doit obligatoirement protéger son espace de travail avec une bâche plastique** ou autre (**éviter de fixer la protection avec du ruban adhésif**). L'espace de travail doit respecter le lieu ainsi que les consignes de sécurité et de propreté. Il est **interdit de poser des éléments contre les murs**.

- **Le tri des végétaux est obligatoire**. Une benne pour les végétaux, uniquement, sera à la disposition des candidats à l'entrée du château. Chaque candidat se doit de rapporter le reste des déchets chez lui.

- Chaque candidat **doit veiller scrupuleusement à la « durée de vie » de ses sujets**, de la réalisation jusqu'à la fin de l'exposition au grand public, soit un total de **5 journées (120 heures)** et aussi à la solidité de l'ensemble de son œuvre. Chaque candidat doit prendre toutes les précautions pour **assurer l'hydratation des végétaux et éléments divers jusqu'à la fin de l'exposition florale**. Il est possible de venir hydrater les végétaux pendant la durée de l'événement.

LISTE DU MATÉRIEL À PRÉVOIR POUR LA COMPÉTITION

Une **liste de matériel est obligatoire** pour le bon déroulement des épreuves. Il est demandé à chaque candidat d'apporter :

- Une table de travail - Maximum 1 mètre de long
- Des bacs de trempage pour les mousses hydrophiles
- Un escabeau, des prises et rallonges électriques
- Une mallette avec tous les outils indispensables à la réalisation des sujets (pistolets à colle...)
- Un kit de nettoyage complet (balais, chiffons et sacs poubelles)

LES ACHATS DE FOURNITURES POUR LES 2 SUJETS LIBRES

- Chaque candidat **prend à sa charge tous les coûts inhérents aux achats nécessaires** à la conception et à la réalisation des sujets libres, sans limitation de budget : Fleurs, Végétaux, Matériaux, Supports et Accessoires

Chaque candidat à l'entière liberté du choix des fleurs, des végétaux, des matériels , des contenants, des accessoires décoratifs, des matières ainsi que des matériaux. **Votre atout est votre créativité**. Toutes les techniques sont autorisées.

POUR LE BON DÉROULEMENT DES ÉPREUVES, CHAQUE CANDIDAT DOIT RESPECTER LES CONSIGNES SUIVANTES :

- Les **jardins aquatiques sont interdits** pour des raisons de respect des lieux

- **Aucun colorant et bombes de peinture ne pourront être utilisé** sous peine de pénalité

- **SEUL un éclairage automne (led, pile) est autorisé**. Aucun éclairage utilisant des fils électriques ou une rallonge sera admis. Si le décor nécessite des bougies, il sera interdit de les allumées pour des raisons de sécurité.

- Pour des raisons de sécurité et de respect des lieux, **l'œuvre doit être parfaitement stable et étanche**. Si ces règles ne sont pas respectées, le jury se réserve le droit d'éliminer un candidat et de retirer l'œuvre.

UN ASSISTANT PENDANT LES 2 ÉPREUVES LIBRES

Chaque candidat peut se faire assister par une personne de son choix le jour de la compétition. Cette personne devra être présentée à l'organisateur du concours lors de l'inscription (voir dossier de candidature).

Chaque assistant doit respecter les règles ci-dessus sous peine de pénalité pour le candidat.

LE RÔLE DE L'ASSISTANT PENDANT LA COMPÉTITION :

- Aider au transport du matériel dans le château avant le démarrage des épreuves libres
- Préparer (monter, dresser, tiger) et nettoyer les végétaux nécessaires à la réalisation des arrangements
- Aider à la mise en place de la ou les structures, sans intervenir sur la mise en place des végétaux.

L'assistant a l'interdiction d'intervenir dans le piquage, l'assemblage, le collage des végétaux et d'une façon générale dans la phase de réalisation concrète de l'œuvre.

TITRES DES OEUVRES ET COMMENTAIRES

Chaque candidat doit remettre à l'**organisateur par email à concours.piverdie@gmail.com au plus tard avant le 19 mars 2023** :

- Le titre du sujet 1 : l'œuvre grand volume
- Un commentaire descriptif de l'œuvre grand volume
- Le titre du sujet 2 : Le sceptre de l'émotion

L'organisateur prévoit des chevalets personnalisés devant les 2 sujets libres. Un modèle vous sera envoyé par email avant le concours pour validation. Il est important de formuler clairement les titres et le commentaire car le jury aura accès aux chevalets lors de la notation.

PARTENARIATS

Chaque candidat est libre de faire appel à des partenaires pour participer aux différents achats de fournitures (végétaux, fleurs, accessoires...) pour les épreuves libres. Le nom des sponsors éventuels peuvent être mentionnés sur un chevalet lors de la cérémonie Remise des Prix et les journées Grand Public.

>> Envoyer à l'organisateur avant le 2 avril 2023 la liste des sponsors ainsi que les logos en format haute définition (Jpeg / PNG / PDF). La publicité volante, déposée sur les œuvres, est interdite.

LE CALENDRIER DE LA COMPÉTITION

28 FÉVRIER 2022 CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

JEUDI 13 AVRIL 2023 JOUR DE COMPÉTITION

8h à 8h15 (15 min)	**Ouverture des grilles du château - stationnement des véhicules**
8h15 à 8h45 (30 min)	**Accueil des candidats**
8h45 à 9h15 (30 min)	**Déchargement des camions / matériels** *L'assistant peut continuer le déchargement du camion jusqu'à 9h45. Tous les véhicules doivent être stationnés dans les écuries pour 10h.*
9h15 à 9h30 (15 min)	**Montage de la structure avant le démarrage des épreuves** *L'assistant aide à la mise en place de la structure, sans intervenir sur la mise en place des végétaux.*
9h30 à 17h (7h30)	**ÉPREUVES LIBRES (sujet 1 + sujet 2)**
17h à 17h30 (30 min)	**Brief collectif du sujet imposé** *La zone de travail doit être propre pour réaliser le sujet imposé.*
17h30 à 19h (1h30)	**ÉPREUVE DU SUJET IMPOSÉ**
19h	**FIN DE LA COMPÉTITION** *La zone de travail des candidats doit être propre pour la jurification et l'exposition florale.*

VENDREDI 14 AVRIL 2023

JURIFICATION PAR LE JURY / CÉRÉMONIE - REMISE DES PRIX

L'heure de la remise des prix vous sera communiqué ultérieurement.

SAMEDI 15 AU LUNDI 17 AVRIL 2023

OUVERTURE DU CHÂTEAU AU GRAND PUBLIC

LUNDI 17 AVRIL 2023 DÉMONTAGE DES RÉALISATIONS

Remise du Prix coup de cœur du public par le Duc de Brissac - vers 16h

Le démontage des œuvres est autorisé après la remise du prix coup de cœur du public dans le respect des consignes de sécurité.

LE JURY OFFICIEL

Le jury, composé d'un président et de membres, est une instance désignée par une autorité compétente pour apprécier, sélectionner et classer les candidats qui seront nommés dans la mite des emplois mis au concours.

NOMINATION ET COMPOSITION DU JURY ET DE SON PRÉSIDENT

L'organisateur décide des membres du jury et nomme un Président. Le jury professionnel est composé de personnalités reconnues et intègres dans le secteur de la fleuristerie. Ils ne pourront être présents lors de la journée de compétition des candidats.

NOTATION PAR LE JURY PROFESSIONNEL

Les membres du jury vont juger l'ensemble des épreuves selon l'originalité, l'esthétique, la technique, les finitions, sans oublier le respect du thème, du sujet et des contraintes imposées. L'organisateur donnera une grille de notation aux membres du jury. Celle-ci diffère selon les 2 catégories : grille de notation junior / grille de notation senior.

Les décisions prises par les membres du jury sont sans appel et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une contestation, à quel titre que ce soit.

LA SURVEILLANCE DES ÉPREUVES

Pour éviter toutes fraudes au règlement, des surveillants seront présents pendant toute la durée de la compétition. Ces surveillants seront impartiaux et ne pourront être contredits.

LES PRIX & LES SÉLECTIONS

L'organisateur ainsi que les partenaires du CONCOURS PIVERDIE remettront des prix et lots à tous les candidats ainsi qu'aux vainqueurs de la compétition.

LES PRIX

L'organisateur délivre un **certificat de participation** à chaque participant. Ce certificat sera remis lors de la cérémonie de la Remise des Prix.

Les **vainqueurs de chaque catégorie** (Junior / Senior) recevront un prix par l'organisateur ainsi que des lots par les partenaires.

Les membres du jury s'autorise à accorder un ou plusieurs **" Prix " Coup de Cœur ".**

Ces prix seront annoncés lors de la cérémonie.

LES SÉLECTIONS AUX PROCHAINX CONCOURS...

L'organisateur **offre à chaque vainqueur, la sélection suivante** :

CANDIDAT JUNIOR

Oscar des Jeunes Fleuristes

CANDIDAT SENIOR

Coupe de France

Pour les conditions d'admissions aux sélections, se référer aux règlements des concours sur le site de la Fédération Française des Artisans Fleuristes.

LA COMMUNICATION SUR LA COMPÉTITION

L'organisateur communique sur la compétition avant, pendant et après son déroulement sur les différents supports de communication (site internet, Facebook, Instagram, LinkedIn, YouTube, Presse spécialisée...).

AUTORISATION DE L'IMAGE...

Chaque candidat autorise l'**organisateur à utiliser tout support photographique, électronique ou informatique destiné à valoriser le CONCOURS PIVERDIE** et à montrer les réalisations sans qu'il soit dû d'indemnités ou de droits quelconques.

Sans autre demande, **le nom et l'identité de chaque candidat pourront être communiqués** à la presse, aux visiteurs ou autres demandeurs. Il sera demandé aux candidats de signer une décharge concernant le droit à l'image.

MERCI DE SIGNER LE FORMULAIRE DE DROIT À L'IMAGE

(voir page ...)

TRANSPORT - RESTAURATION - HÉBERGEMENT

L'**organisateur n'assure aucun frais pendant le séjour ou durant la compétition** des candidats (hébergement, restauration et transport). Le temps de restauration est compris durant la durée des épreuves libres, les candidats gèrent eux-mêmes ce temps.

Durant la compétition, les candidats ne sont pas autorisés à sortir du site. Par conséquent, les candidats et les assistants doivent se munir d'un pique-nique. Un stand "café" sera à votre disposition toute la journée.

ASSURANCE DES CANDIDATS

Chaque **candidat doit vérifier qu'il est assuré** pendant la durée de la compétition :

- Au titre de sa responsabilité civile,
- Au titre des dommages, vols ou dégradations des éléments constitutifs de ses réalisations.

Chaque **candidat s'engage à ne pas mettre en cause la responsabilité de l'organisateur** et la **responsabilité du propriétaire du Château de Brissac**.

LA RÈGLEMENTATION PARTICULIÈRE

UTILISATION DU TÉLÉPHONE PORTABLE

En participant au CONCOURS, le candidat s'engage à :

- **Ne publier aucune photo des travaux floraux et des structures finalisées sur les réseaux sociaux et autres, le jour de la compétition, et ce, jusqu'à l'annonce des résultats** lors de la cérémonie de Remise des Prix, sous peine d'élimination immédiate.
- Le candidat peut uniquement prendre des **photos "d'ambiance"** du lieu et les partager sur les réseaux sociaux en **identifiant obligatoirement l'organisateur du concours** (@piverdie). Il est interdit de partager des photos des réalisations florales faites par les autres candidats.

LE JURY NE DOIT PAS PRENDRE CONNAISSANCE DES ŒUVRES RÉALISÉES AVANT LA JURIFICATION !

DÉMONTAGE DES RÉALISATIONS FLORALES

En participant au CONCOURS, le candidat s'engage à :

- **Démonter l'ensemble de ces réalisations florales** le lundi 17 avril 2022. L'heure du démontage sera précisée par l'organisateur. Attention, **toute œuvre non démontée et sans justificatif valable sera facturée au candidat** !

MODIFICATION DU RÉGLEMENT

Chaque candidat inscrit au CONCOURS PIVERDIE 2023 **accepte le présent règlement et ne peut le contester**. En cas de besoin, seul l'organisateur, peut le modifier en y apportant toutes précisions utiles et en les communiquant à toutes les parties concernées.

MAINTIEN DU CONCOURS

L'**organisateur se réserve le droit la possibilité de reporter ou d'annuler** le CONCOURS sous certaines conditions :

- Le contexte sanitaire ne permet pas son organisation au sein du lieu d'accueil
- Le nombre de participants n'est pas suffisant pour maintenir son organisation

Dans les 2 conditions citées ci-dessus, les candidats inscrits seront informés par l'organisateur dans un délai raisonnable.

PERSONNES À CONTACTER

INSCRIPTION COMMUNICATION

Chef de projet : Carole RETHORE

concours.piverdie@gmail.com

Téléphone : 06 22 51 58 93

Assistante projet : Fanny MORINIERE

concours.piverdie@gmail.com

Téléphone : 06 29 67 48 74

QUESTIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES

Cathy DEVAUD

Co-organisatrice du Concours

SITE INTERNET

www.piverdie.com/concours2023

Retrouvez toutes les informations relatives au Concours sur notre site internet, rubrique Concours 2023.

FAQ CANDIDATS

Groupe privée sur Facebook

Après validation de votre participation au Concours, l'organisateur vous invitera à rejoindre un groupe privé sur Facebook **"FAQ CONCOURS PIVERDIE - Édition 2023"** afin que vous puissiez poser toutes vos questions. Une réponse vous sera apporté dans un délai de 5 jours maximum.

LIEU DU CONCOURS

Château de Brissac

1 rue Jeanne SAY

49320 Brissac-Loire-Aubance

RAPPEL : SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET IDENTIFIEZ-NOUS SUR VOS PUBLICATIONS FACEBOOK ET INSTAGRAM : @CONCOURS.PIVERDIE

CONCOURS PIVERDIE 2023

DOSSIER
DE CANDIDATURE

À RETOURNER AVANT LE
DIMANCHE 26 FÉVRIER 2023

PIVERDIE
SIEGE SOCIAL PIVERDIE
CNPH-Piverdière, 43 rue du Roi René 49250 La Ménitré
SIRET 7861174080025 / APE 8559A / cnph-piverdiere.fr

Plus de renseignements
sur **piverdie.com**

DOSSIER DE CANDIDATURE
CONCOURS PIVERDIE 2023

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

Prénom, Nom :

Date de naissance : _____ / _____ / _____ Genre : ☐ Homme ☐ Femme

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____

VOTRE CATÉGORIE POUR LE CONCOURS

Dans quelle catégorie allez-vous concourir pour le Concours 2023 : ☐ JUNIOR ☐ SENIOR

CATÉGORIE JUNIOR

Nom du centre de formation : _____

Ville du centre de formation : _____

Diplôme en cours de préparation : ☐ CAP Fleuriste ☐ BP Fleuriste ☐ BM ☐ BTM

CATÉGORIE SENIOR

Fonction exercée : _____

Lieu de travail : _____

Diplôme(s) obtenu(s) : ☐ CAP Fleuriste ☐ BP Fleuriste ☐ BM ☐ BTM

Expériences professionnelles : _____

_____

_____

Avez-vous déjà participé à d'autre(s) compétition(s) ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, merci de donner le(s) résultat(s) obtenu(s) : _____

_____

Quelles sont vos motivations pour participer au CONCOURS PIVERDIE 2023 ?

_____

_____

_____

VOTRE ASSISTANT(E) PENDANT LA COMPÉTITION

Prénom, Nom :

Date de naissance : _____ / _____ / _____ Genre : ☐ Homme ☐ Femme

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____

VOS AUTORISATIONS DE DROIT À L'IMAGE

AUTORISATION PAR LE CANDIDAT

Je soussigné(e) : _____

☐ Autorise ☐ N'autorise pas

AUTORISATION PAR L'ASSISTANT(E)

Je soussigné(e) : _____

☐ Autorise ☐ N'autorise pas

À titre gracieux l'organisateur du Concours Piverdie à fixer et à reproduire mon image ainsi qu'à la modifier et l'utiliser dans le cadre de la création et de l'exploitation de site internet et/ou de tout autre document publicitaire, promotionnel et d'information. Le présente autorisation est consentie pour tous supports connus ou à connaître, pour le monde entier sur le site internet et/ou de tout autre support publicitaire, promotionnel et d'infirmation. En autorisant, je suis expressément informé(e) que les photographies/vidéos soient exploitées à des fins publicitaires, ou encore exposées ou éditées dans le circuit commercial ou non commercial.

VALIDATION DE VOTRE INSCRIPTION

Je soussigné(e) : _____

ainsi que mon assistant : _____

confirme avoir pris connaissance du règlement du Concours Piverdie 2023 et en accepte les termes sans réserve.

☐ Le candidat et l'assistant acceptent de transmettre les informations de ce formulaires à l'organisateur

Signature candidat	Signature assistant

« Informations CNIL : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par CNPH-PIVERDIERE, dans un objectif de suivi du concours Piverdie, de la gestion des candidatures, de la communication autour de l'événement ou demande formulée par les autorités compétentes. Elles sont conservées par CNPH-Piverdière et sont destinées à CNPH-Piverdière domicilié 43 rue du Roi René 49250 La Ménitré.. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : communication@cnph-piverdiere.fr

Fait à : _____ Le : _____

À RETOURNER AVANT LE DIMANCHE 26 FÉVRIER 2023 À :

Par courrier à : CNPH-Piverdière - Concours PIVERDIE 2023
43 rue du Roi Rné - 49250 La Ménitré
ou **par email à concours.piverdie@gmail.com**
Dossier suivi par Carole RETHORE - Tél. 06 22 51 58 93

Le concours qui valorise le talent de nos fleuristes !

CONCOURS

FLEURISTES

13 au 17 avril 2023

au Château de Brissac (49)

Le jeu des émotions

1 THÈME - 3 ÉPREUVES

CONCOURS PIVERDIE

2023

INFO & INSCRIPTION

Télécharger le règlement et le dossier de candidature sur **www.piverdie.com**

FIN DES INSCRIPTIONS LE 26 FÉVRIER 2023